

Avis du CoDev Pch versé à l'enquête publique sur le projet "SoLarzac", de production photovoltaïque et de méthanation, initié par la société Arkolia sur la Commune du Cros

Notre collectif participatif estime nécessaire de se positionner sur ce projet.

Cette expression s'inscrit en cohérence avec nos contributions sur le PCAET¹ et sur le PADD² du projet de SCOT³ du Pch. Ces objectifs vertueux priorisent la préservation des espaces naturels et agricoles déjà contraint par une évolution démographique conséquente. Sur un territoire où beaucoup de nos concitoyens sont touchés par les précarités énergétiques et de mobilités, ce type de projet mercantile et outrageusement subventionné accentue les freins aux évolutions nécessaires.

Les impacts, quelque soit le dimensionnement retenu (de 150 à 400 hectares, hors annexes et accès ; environ 20% de la superficie communale), sont incompatibles avec les équilibres de la biodiversité déjà fragilisée et avec l'harmonie recherchée pour notre population et ses besoins, l'environnement et sa préservation, les reconquêtes agricoles.

En matière énergétique, les économies et efficacités sont à privilégier. Nos ambitions de développement des EnR⁴ doivent s'inscrire principalement en substitution de production émettrice de gaz à effet de serre et sur des lieux déjà urbanisés. Ce projet ne répond en rien à ces 3 objectifs :

- S'agissant de productions électriques (plus marginalement et expérimentalement de gaz), il n'y a pas d'impact (hors coût et disponibilité) sur les consommations et les utilisations,
- Les contraintes (essentiellement compensatoires) et surcoût de gestion d'intermittence de ce type production n'est pas à charge du promoteur mais incombe à la collectivité,
- La localisation de ce projet, éloignée des utilisateurs, induirait des pertes d'acheminement d'énergie se cumulant avec un ratio production/foncier et un rendement peu favorables.

S'ajouterait la projection inacceptable de consommation d'espace sur un lieu protégé (Grand Causse, périmètre Unesco, Natura 2000, ZNIEFF, Parc régional) préjudiciable aux paysages et à la biodiversité.

La part du projet "méthanation", n'est pas quantifiée en potentialité de production et serait exigeant en eau sur un lieu où cette ressource est déjà fragile.

La publicité et la concertation sur ce projet sont portées par le promoteur et, malgré l'encadrement d'un chargé de mission préfectoral, l'objectivité des éléments soumis peut-être sujet à caution.

En conséquence, notre CoDev Pch estime ce projet industriel contraire à l'intérêt public. Il mettrait en péril la cohérence de l'évolution souhaitable pour notre territoire. Ce projet est totalement déconnecté de la réflexion menée par le Pch sur le PCAET qui élabore et projette à travers une large concertation la politique sur les EnR. Il ne s'inscrit pas dans un développement nécessaire des EnR sous maîtrise publique (et/ou en auto consommation) et sur des lieux déjà artificialisés.

¹ Plan climat air énergie territorial

² Plan d'aménagement et de développement durable

³ Schéma de cohérence territoriale du Pays cœur d'Hérault

⁴ Énergies renouvelables